Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 61 (1935)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

61e année 16 mars 1935 N° 6

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève. — Secrétaire : Edm. Emmanuel, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; A. Rossier, ingénieur ; R. de Schaller, architecte ; *Vaud :* MM. C. Butticaz, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Odier, architecte ; Ch. Weibel, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur cantonal ; E. Prince, architecte ; *Valais :* MM. J. Couchepin, ingénieur, à Martigny ; Haenny, ingénieur, à Sion.

Rédaction : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, La Tour-de-Peilz.

ANNONCES
Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm. :
20 centimes.
Rabais pour annonces répétées.
Tarif spécial pour fractions de pages.
Régie des annonces :
Société Suisse d'Edition, Terreaux 29, Lausanne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Dommer, ingénieur, président ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer ; E. Savary, ingénieur.

SOMMAIRE : *Introduction à une conception logique de l'esthétique architecturale*, par M. Ad. Guyonnet, architecte, à Genève. — Variétés : *Les barbituriques.* — Nécrologie : *Charles Coigny, architecte.* — *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.* — Carnet des concours. — Supplément commercial.

Introduction à une conception logique de l'esthétique architecturale,

par M. *Ad. Guyonnet*, architecte, à Genève.

AVANT-PROPOS

Sans avoir la prétention de « faire le point » ou, plus modestement, de « faire un tour d'horizon », selon des expressions actuellement consacrées, nous croyons que, à l'heure actuelle, il est nécessaire de rechercher et d'exposer, aussi simplement et clairement que possible, les principes qui forment les assises fondamentales et permanentes de l'esthétique architecturale. Insuffisamment renseignés sur l'existence et l'importance de ces principes beaucoup, qui croient assister soit à une carence soit, au contraire, à un renouveau sensationnel des valeurs architecturales, laissent se développer en eux des opinions qui, pour un même objet, vont de la critique la plus acerbe à l'approbation la plus enthousiaste.

Dans une situation qui, parfois, frise l'anarchie, nous pensons que les architectes ont pour devoir de prendre contact avec le public autrement que par des exemples et des réalisations qui, au point de vue enseignement, ne seront jamais assez probants ni assez nombreux. Nous le pensons surtout pour les architectes de la Suisse, car il est certain que notre pays a une réelle mission à remplir en raison de sa formation et de son exceptionnelle position d'observateur. Nous souhaitons donc que nos collègues de la Suisse romande et d'outre-Sarine acceptent de consacrer un peu de leur temps à établir avec le public, par le moyen de causeries dont les sujets devraient être coordonnés, une liaison dont l'heure nous paraît venue.

Nous nous excusons d'avance si, au cours des notes qui vont suivre, il nous arrive d'employer des formes et des termes d'apparence trop technique. Nous ne croyons pas, cependant, qu'il y ait là une cause d'incompréhension car nous savons que, de nos jours, le nombre est toujours plus grand de ceux qui ont le désir de connaître exactement les causes et qui, par conséquent, ne redoutent pas l'emploi d'expressions appropriées.

Un certain nombre de schémas et de dessins accompagnent notre texte. Nous espérons qu'ils paraîtront suffisamment clairs et se présenteront avec assez d'à-propos pour n'avoir pas besoin d'être commentés, ce qui risquerait de prolonger, peut-être abusivement, cette séance [1].

L'art et la science.

Pour la bonne compréhension de ces quelques notes il faut admettre, de façon générale, que le terme « architecture » doit être compris dans un sens élargi et signifier : représentation, groupement et équilibre de volumes dans l'espace.

Si nous reconnaissons que le signe de l'esthétique architecturale est de s'imposer à notre esprit par l'harmonie, soit par la coordination, le rythme et la précision, toutes qualités impliquant l'ordre, nous devons logiquement penser que la notion du beau doit comporter celle de la loi.

L'essai que nous nous proposons de faire est basé sur cette considération fondamentale et son but est

[1] Ces originales considérations que nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire, grâce à l'obligeance de M. Ad. Guyonnet ont été présentées sous forme de causerie, notamment, à plusieurs Sections de la *S. I. A.*
Réd.